

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	27
<i>Présents :</i>	24
<i>Représentés :</i>	3
<i>Absents :</i>	0
<i>Ayant pris part au vote :</i>	27

Séance publique du 09 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 avril à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 03 avril, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mme Danièle KAYA-VAUR.

Mmes Delphine CATHALA, Ghislaine CRAYSSAC, Michèle DURAND-BAUDRAN, Mireille FERRY, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Laëtitia LACIPIERE, Marie-Claire LANDES, Sylvie LOPEZ, Magali POQUET, Francine TEISSIER.

Mrs Yannick BERTHOMIEU, Patrick DURAND, Sébastien FABRE, Jean GARGUILLO, Yannick GLANDUS, Charles HEENDRICKXEN, Marc HENRY-VIEL, Damien LAURENT, Alexandre MAZARS, Philippe PANIS, Dominique ROMULUS, Maurice TEULIER, Martial VIALARET.

Absents-excuses

M. Jean BRIDET représenté par Mme Sylvie LOPEZ
Mme Marie-Thérèse PUECH RICARD représentée par M. Philippe PANIS
Mme Julie SOURRIBES représentée par M. Damien LAURENT

Absents :

Secrétaire de séance : M. Maurice TEULIER

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de TOULOUSE.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

**Délibération n°
DL20260411**

**ELECTION DES MEMBRES ELUS AU SEIN DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Par délibération en date du 20 mars 2026, le Conseil municipal a fixé à 8 membres l'effectif du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), dont 4 membres élus en son sein et 4 membres nommés au titre de la société civile, plus le Maire Président de droit.

Conformément aux articles L.123-6 et R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil municipal procède à bulletin secret à l'élection des 4 membres élus, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle, au plus fort reste.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration. La liste de candidats suivantes a été présentée par des conseillers municipaux :

M. Maurice TEULIER
Mme Mireille FERRY
Mme Laetitia LACIPIERE
Mme Marie-Thérèse PUECH-RICARD

Le dépouillement du vote, a donné les résultats suivants :

Nombre de suffrages exprimés : 27

Nombre de voix obtenues : 27

Où l'exposé du Maire, rapporteur, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **De proclamer** élus membres du conseil d'administration du CCAS
 - o M. Maurice TEULIER
 - o Mme Mireille FERRY
 - o Mme Laetitia LACIPIERE
 - o Mme Marie-Thérèse PUECH-RICARD

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

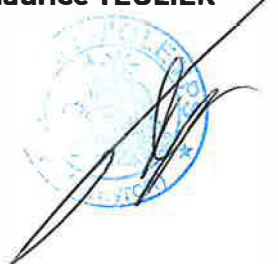
Le Maire,

Danièle KAYA-VAUR



Le secrétaire de séance

Maurice TEULIER



Délibération certifiée exécutoire par : **10 AVR. 2026**

- Sa transmission en Préfecture le :

- Sa publication :

o Affichée le : **10 AVR. 2026**

o Retirée le :